



PR 22011

Genève, le 29 novembre 2002
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 01 00

fmo

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

794/02

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 8 octobre 2002, reçue le 28 novembre 2002, concernant :

un crédit de 220 150 F destiné à l'acquisition d'une patinoire saisonnière

et vous informons que nous en transmettons copie aux départements et services suivants

- Aménagement, équipement et logement
- Finances

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarques des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Le secrétaire général du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement :*

Claude Convers

Copie pour information : Comm. cant. des sports

Date d'affichage : 17 octobre 2002
Fin délai référendaire le : 26 novembre 2002